



Plan de protection

Adaptation du 15 avril 2021

Sur la base des principes édictés par la Confédération, le Musée international de la Réforme suit les directives de l'Association des Musées Suisses (AMS) concernant la protection globale des visiteurs et du personnel dans le cadre de ses activités muséales.

Information

- Depuis la réouverture du MIR, le mardi 2 mars, les heures de visite restent inchangées : du mardi au dimanche de 10h à 17h.
- Le public est informé sur le site internet du MIR et sur place de toutes les mesures prises et des comportements attendus pour la visite du Musée.

Hygiène

- Le Musée met à disposition une borne de lavage des mains à l'entrée des salles d'exposition ainsi que des lavabos équipés de savon et de papier à usage unique dans les WC ; il assure également la désinfection régulière des WC et des zones de contact potentielles (poignées de portes, mains courantes, comptoir d'accueil, dispositifs de paiement, etc.).
- Le port du masque est obligatoire pour le personnel et les visiteurs. Sont exemptés du port du masque : les enfants de moins de 12 ans et les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour des raisons particulières, notamment médicales (sur présentation d'un document officiel).
- Comptoir d'accueil et boutique
 - Tout ce qui se prête à la manipulation est limité (dépliants, plans, documents de consultation, etc.).
 - L'accès aux articles de la boutique est réduit.
 - Le trafic des paiements sans contact est privilégié.

Audioguides et dispositifs interactifs

- Chaque audioguide remis à un visiteur qui le demande est au préalable désinfecté sous ses yeux, puis à nouveau après usage.
- Les systèmes d'oreillettes mis à disposition pour les visites guidées sont également systématiquement désinfectés.
- Les iPads de consultation activés ainsi que les casques relatifs à une expérience de Réalité Virtuelle mis à disposition sont systématiquement désinfectés après chaque utilisation.

Distanciation sociale

- Pour garantir un espace de 10 m² par personne, le Musée peut accueillir 35 visiteurs à la fois ; le nombre de personnes autorisées par salle est affiché dans chacune d'elles.
- Un marquage au sol indiquant les distances à respecter est tracé (cour intérieure, accueil, vestiaires et couloirs).
- Comptoir d'accueil et caisse : des écrans en plexiglas séparent les visiteurs du personnel d'accueil.

Groupes et visites guidées

- Les visites guidées sont autorisées pour un maximum de 15 personnes. Toutefois, compte tenu de la configuration du MIR, les jauges par salle imposent de diviser les participants par groupes de cinq ; le port d'oreillettes sera obligatoire pour les groupes de 6 à 15 personnes conduits par un(e) guide.
- Les classes scolaires ou groupes d'enfants, dans le cadre d'une activité de loisirs organisée, peut dépasser la capacité autorisée de la salle / musée. Ces catégories ne sont pas incluses dans le calcul du nombre de visiteurs autorisés. Il en va de même pour les professionnels / accompagnateurs officiels (par exemple, les enseignants).

Personnel du Musée

- Le personnel du Musée est présent à l'accueil et circule régulièrement dans les salles du Musée pour assurer les démarches commerciales, transmettre les informations et veiller au confort et au respect des règles de sécurité.

* Prise de coordonnées

Les données de contact ne sont pas utilisées à d'autres fins que d'éventuelles opérations de traçabilité ; elles sont conservées durant les 14 jours suivant la manifestation ou la visite du MIR puis, passé ce délai, sont immédiatement détruites.

Genève, le 15 avril 2021